

Budget Primitif 2016

Rapport de présentation de Monsieur le Maire Note de synthèse

1 • Introduction	1	8 • Délibérations :	
2 • Équilibre du Budget Primitif	2	- examen et vote	26
3 • Dépenses de fonctionnement	6	- emprunt globalisé	31
4 • Recettes de fonctionnement	10	- fixation des taux des contributions directes	32
5 • Dépenses d'investissement	14		
6 • Recettes d'investissement	23	Documents joints :	
7 • Conclusion	25	Budget Primitif 2016,	
		Budget Primitif 2016 - Annexes.	

La future université en cœur de ville



1 - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2016 ont été débattues lors du conseil municipal du 4 février 2016.

Dans ce contexte économique national très dégradé, se traduisant par des dépenses contraintes et des recettes en forte diminution, les atouts de Perpignan (croissance de la population, attractivité du territoire...) ont été examinés.

La Ville entend s'appuyer sur ces points positifs pour mettre en œuvre son projet urbain (désormais endossée par la Communauté Urbaine).

Le centre-ville est au cœur de ce projet, notamment, au travers d'investissements et d'animations contribuant à faire de Perpignan une destination touristique.

La sécurité des Perpignanais, la proximité, être plus proche des préoccupations des habitants en améliorant la qualité de vie, sont les autres axes prioritaires.

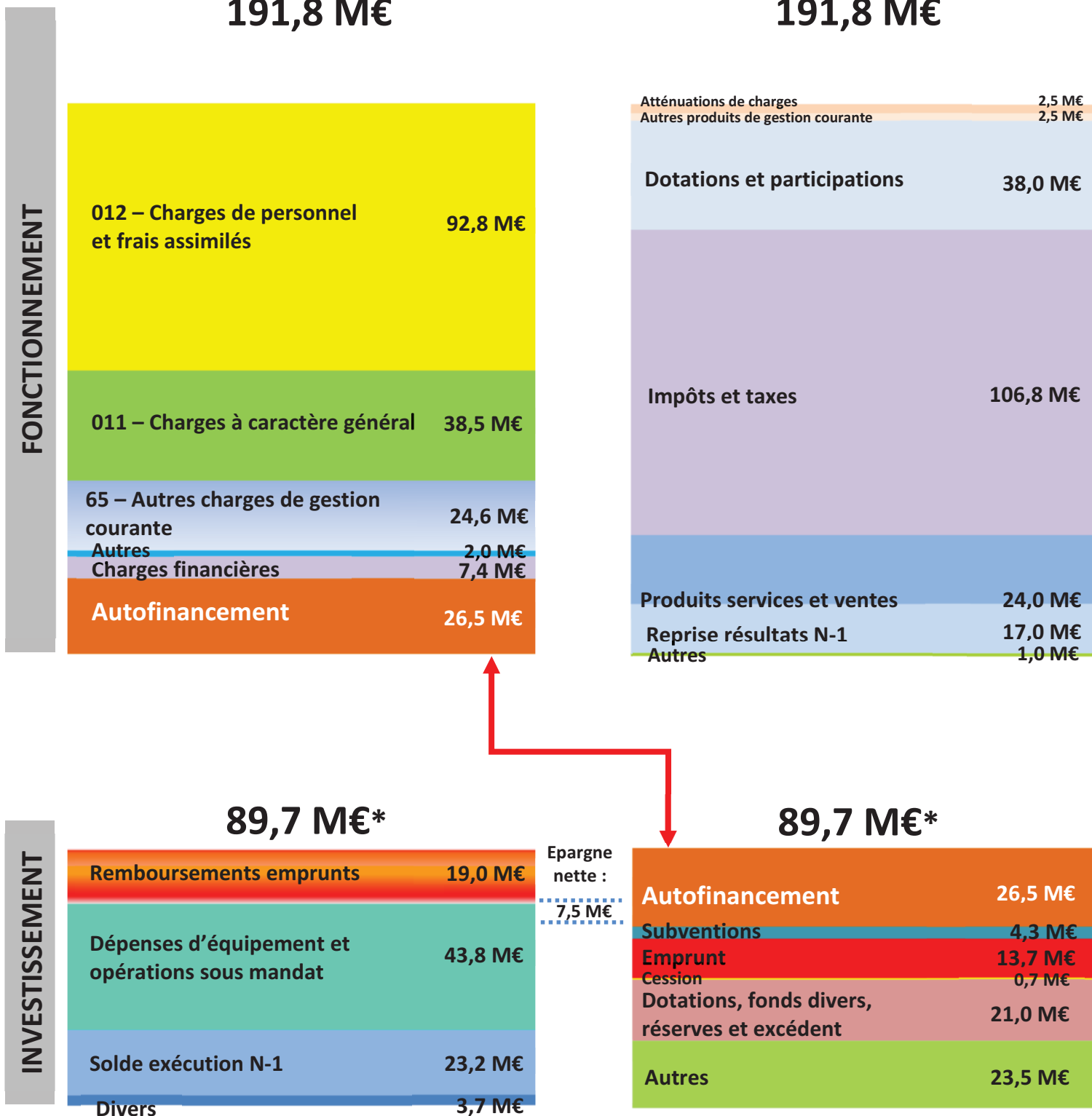
Le budget primitif est conforme à ces orientations avec notamment :

- Fiscalité zéro : 5^e année consécutive de blocage des taux communaux,
- Travaux, équipements : 43,8 M€
- Autofinancement net : 7,5 M€
- Délai moyen de remboursement de la dette 8,85 ans.

» LES CHIFFRES CLES

➤ Section de Fonctionnement	191,8 M€
➤ Section d'Investissement (avec reports)	138,3 M€
Total Budget	330,1 M€
➤ Produit fiscal	82,3 M€
➤ Dépenses de gestion courante	156,3 M€
➤ Dépenses de personnel	92,8 M€

2-ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF



*Hors 15 M€ : dépenses = recettes

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR NATURE

Elle s'équilibre à 191,8 M€.

BUDGET PRIMITIF 2016		
	Charges de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	38 473 173,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	92 825 731,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	39 000,00
65	Autres charges de gestion courante	24 646 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	304 500,00
66	Charges financières	7 450 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 561 339,00
023	Virement à la section d'investissement	16 964 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	9 535 757,00
	TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	191 800 000,00
	Produits de fonctionnement	
002	Reprise résultat N-1	16 963 058,83
013	Atténuation de charges	2 490 101,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 011 382,17
73	Impôts et taxes	106 756 740,00
74	Dotations et participations	37 946 652,00
75	Autres produits de gestion courante	2 475 449,00
76	Produits financiers	5 801,00
77	Produits exceptionnels	50 816,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 100 000,00
	TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	191 800 000,00

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2015, s'équilibre à 138,3 M€.

		BP 2016	Reports	Total crédits 2016
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	1 771 000,00	1 624 128,12	3 395 128,12
204	Subventions d'équipement versées	3 180 107,00	2 928 668,24	6 108 775,24
21	Immobilisations corporelles	4 878 000,00	2 320 180,69	7 198 180,69
23	Immobilisations en cours	21 014 817,53	21 069 866,02	42 084 683,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 441 288,00	4 441 288,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	30 582,00	40 582,00
16	Remboursement d'emprunts*	34 040 634,00	0,00	34 040 634,00
27	Autres immobilisations financières	29 100,00	600,00	29 700,00
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 000 000,00	1 136 103,25	2 136 103,25
4581	Opérations d'investissement sous mandat	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
	TOTAL	81 573 658,53	33 551 416,32	115 125 074,85
	Résultat reporté	23 174 925,15	0,00	23 174 925,15
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	104 748 583,68	33 551 416,32	138 300 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

		BP 2016	Reports	BP + Reports
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement	4 112 839,29	6 112 721,21	10 225 560,50
16	Emprunts et dettes assimilées*	28 750 000,00	20 200 000,00	48 950 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	100,00	1 100,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	100,00	1 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	100,00	1 100,00
23	Immobilisations en cours	1 000,00	297 382,50	298 382,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 600 000,00	3 799 614,00	9 399 614,00
138	Autres subvent. Non transf.	170 590,00	0,00	170 590,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	7 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	434 480,00	434 480,00
27	Autres immobilisations financières	19 000,00	100 600,00	119 600,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	720 770,00	9 384 843,00	10 105 613,00
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 000 000,00	1 136 103,00	2 136 103,00
4582	Opérations d'investissement sous mandat	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 535 757,00	0,00	9 535 757,00
041	Opérations patrimoniales	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
	TOTAL	64 469 956,29	41 466 043,71	105 936 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	16 964 000,00	0,00	16 964 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	81 433 956,29	41 466 043,71	122 900 000,00
	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 400 000,00	0,00	15 400 000,00
	TOTAL	96 833 956,29	41 466 043,71	138 300 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SYNTHESE : la section de fonctionnement diminue pour la 2^e année consécutive passant de 194,2 M€ à 192,2 M€ en 2015 et 191,8 M€ en 2016 soit une baisse de 1,25 % en 2 ans.

Cette évolution, à compétences constantes, illustre la volonté de Perpignan de maîtriser ses dépenses, malgré les hausses imposées (rythme scolaire, taux CNRACL, GVT...). C'est, également, le résultat de plans d'actions visant à apporter le même service public avec des coûts moindres.

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 92,8 M€ (93 M€ au BP 2015)**

Si le gel du point d'indice depuis 2010 limite l'accroissement de la masse salariale, des mesures nationales interviennent cependant chaque année, comme notamment la revalorisation d'une partie des catégories B et C, la mise en place de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, la modification du taux de cotisation Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales ou celle de l'âge d'ouverture du droit à la retraite. La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement.

Ainsi, en 2014, avec une variation d'effectif nulle et un point d'indice gelé par le gouvernement, la masse salariale évolue d'environ 3 % soit 2,9 M€. Les décisions gouvernementales expliquent cette progression, notamment la revalorisation des catégories C (1.600 agents soit 900 K€), le glissement vieillesse-technicité (600 K€), l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL (800 K€ de plus en 2013 et 900 K€ de plus en 2014). En 2015, une nouvelle revalorisation des échelles de rémunération a concerné 2.005 agents pour un montant estimé de l'ordre de 900 K€, les taux de cotisations patronales de 100 K€ et le glissement vieillesse technicité (650 K€).

Malgré ces hausses qui s'imposent à nous, le contexte dégradé nous contraint à avoir pour objectif de limiter la progression de la masse salariale en dessous de 1 % environ, pour chacune des 3 années qui viennent. La poursuite de la baisse des effectifs est une condition indispensable pour atteindre cet objectif. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 187 agents en 6 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents/an. La Ville enregistre chaque année entre 100 et 120 départs notamment pour cause de retraite. Les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents. Alors même que 20 policiers municipaux supplémentaires ont été recrutés en 2015, les effectifs baissent de 47 agents.

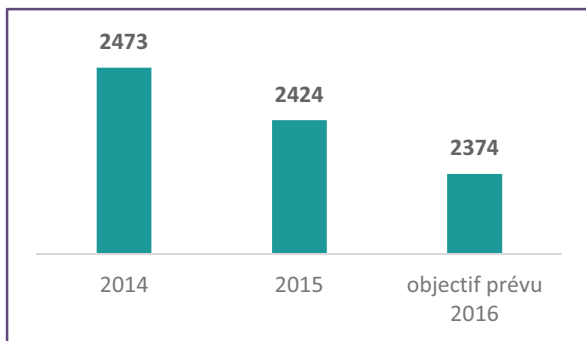
L'objectif peut être atteint si nous poursuivons la modernisation de l'administration municipale, notamment, par de nouveaux outils et la e.administration qui propose une mairie ouverte 24h/24 avec toute une série de services à partir de son ordinateur, de sa tablette ou de son smartphone.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

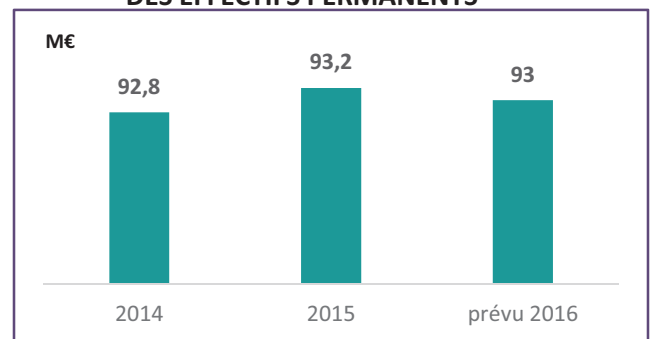
En 2016, et pour chacune des années qui viennent nous devons poursuivre cet objectif, car en 2017, de nouveaux équipements générateurs de nouvelles dépenses de fonctionnement seront opérationnels notamment le Campus Mailly, le musée d'art Hyacinthe Rigaud, une nouvelle crèche au nord et la maison d'assistante maternelle rue du Tour de France.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de transformer une partie du régime indemnitaire en points d'indices. De ce fait, des cotisations patronales nouvelles s'appliqueront à ces points d'indice. Cette mesure concernera en 2016 les catégories B soit une dépense nouvelle de 49 K€. En 2017, cette mesure s'étendra aux catégories A et C et coûtera 380 K€. Par ailleurs, la valeur du point pourrait être révisée en 2017.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES



EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



La maîtrise de la masse salariale passe également par une application rigoureuse de la réglementation notamment en matière d'avantages en nature. Ainsi, la Ville après délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015, a mis en place à compter du 1^{er} septembre, la nouvelle réglementation concernant les logements de fonction. Celle-ci prévoit le paiement d'un loyer pour les logements qui ne sont pas concédés pour nécessité absolue de service. Dans tous les cas, les charges sont obligatoirement supportées par les agents occupant ces logements. On entend par charge, les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, liées à l'occupation du logement.

Concernant la durée légale annuelle du travail fixée à 1607 heures, la Ville est en conformité avec la réglementation.

○ Compte 011 – charges à caractère général = 38,5 M€ (38,7 M€ au BP 2015)

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats =12,5 M€, y compris fluides
- Services extérieurs = 20,2 M€
- Autres services extérieurs : 5,1 M€
- Impôts et taxes = 0,7 M€.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

○ Compte 65 – charges à caractère général = 24,6 M€ (25,7 au BP 2015)

✓ Compte 6553 – contingent Service Départemental d'Incendie et Secours = 5 601 K€

En progression de l'inflation, conformément au texte en vigueur et au montant notifié par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

✓ CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) 1 656 K€

✓ Caisse des écoles 916 K€

✓ Compte 65738 – autres organismes publics = 7,9 M€ (8,6 M€ au BP 2015)

Ce poste regroupe notamment les aides 2016 déjà votées par le conseil municipal du 14/12/2015 :

- EPCC Théâtre de l'Archipel 3 500K€
- Régie des Espaces Aquatiques 1 360 K€
- Office Municipal de Tourisme 654 K€
- EPCC Haute Ecole d'Art 477 K€
- Régie de l'Arsenal, Espace des Cultures Populaires 260 K€

En fin d'année 2016, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

✓ Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,1 M€ (4,5 M€ au BP 2015)

○ Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,3 M€ (idem BP 2015)

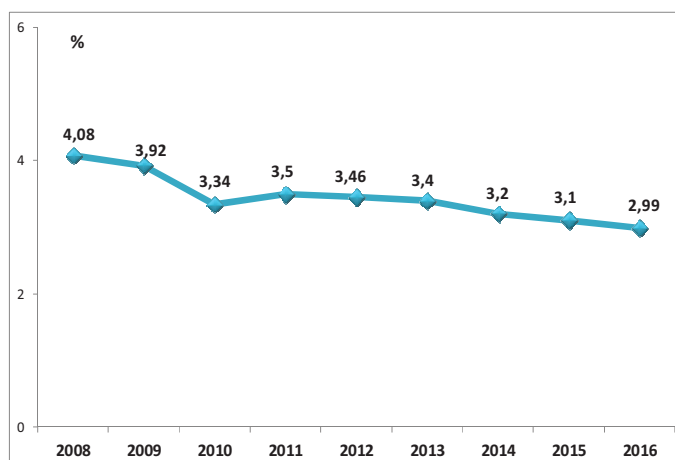
○ Compte 66 – charges financières = 7,5 M€ (7,9 M€ au BP 15)

Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

✓ Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 6,95 M€

- Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible (2,99 % en 2016)



✓ Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€

Conformément aux règles comptables.

✓ Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,2 M€

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

✓ Article 6688 – autres charges financières = 0,2 M€

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la seule marge de manœuvre pour les collectivités qui souhaitent continuer à investir et à ne pas augmenter les impôts locaux.

Le budget est conforme à cette orientation qui sera le fil conducteur pour chacune des années à venir.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SYNTHESE : La crise économique impacte nos recettes, mais l'attractivité du territoire perpignanais (voir DOB) constitue un atout qui permet de dynamiser certaines recettes, notamment, fiscales et liées au secteur immobilier. **Perpignan fait le choix du blocage de la fiscalité** pour préserver le pouvoir d'achat des habitants contrairement à de nombreuses autres collectivités.

PRINCIPAUX POSTES

○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 24 M€ (8,4 M€ au BP 2015)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce compte comprend, également, la refacturation à l'euro/l'euro à Perpignan Méditerranée Métropole de l'ensemble des dépenses engendrées par les conventions de gestion.

○ Compte 73 – impôts et taxes = 106,8 M€

✓ Contributions directes = 82,3 M€ (81,3 M€ au BP 2015)

Les taux communaux sont inchangés en 2016 pour la 5^e année consécutive. Il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères si on compare les villes de plus de 100.000 habitants.

	Taux 2015	FONCIER BATI	T.E.O.M	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	18,25%
	Perpignan	27,46%	8,22%	18,73%
	Montpellier	31,18%	11,25%	22,49%
	Nîmes	31,05%	14,25%	29,33%
▶ Villes > 50.000 habitants	Albi	28,80%	12,20%	15,33%
	Montauban	29,13%	9,35%	13,25%
	Narbonne	28,34%	12,00%	11,33%
	Carcassonne	41,69%	11,50%	15,94%
▶ Villes < 50.000 habitants	Béziers	26,54%	12,17%	19,53%
	Sète	42,12%	18,50%	28,74%
	Foix	21,05%	10,34%	12,39%
	Rodez	28,94%	9,74%	16,38%
	Auch	44,07%	9,91%	17,39%
	Cahors	38,25%	12,74%	16,55%
Tarbes	29,43%	10,20%	21,25%	

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes les plus proches.

Taux 2015	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	
Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	8%
Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	13%
Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	19%
Nîmes	31,05%	14,25%	45,30%	27%
Carcassonne	41,69%	11,50%	53,19%	49%
Sète	42,12%	18,50%	60,62%	70%

✓ **Attribution de Compensation = 14,7 M€**

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

Ce montant est conforme à la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) provisoire qui s'est tenue le 14 décembre 2015. La CLET définitive interviendra en fonction des éléments des comptes administratifs 2015 des communes.

✓ **Les droits de mutation = 1,5 M€**

✓ **Taxe sur l'électricité = 2,1 M€**

✓ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€**

○ **Compte 74 – Dotations et participations = 37,9 M€ (40,9 M€ au BP 2015)**

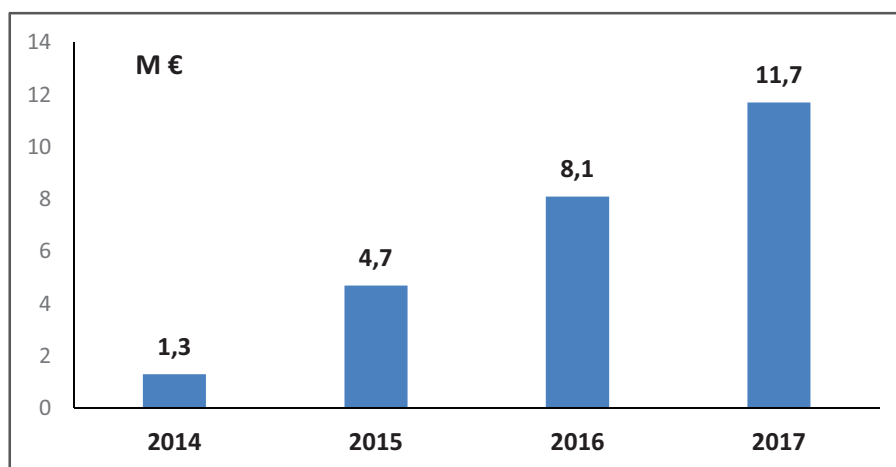
✓ **Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = estimation 25,1 M€.**

Comme chaque année, aucune dotation n'est notifiée au moment du bouclage du budget. Il faut rappeler, comme cela a été indiqué au DOB que la conséquence de l'effort de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités, est une ponction sur la DGF de Perpignan qui s'élèvera à -11,7 M€ en 2017 par rapport à la DGF encaissée en 2013.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ce qui représente une perte de recettes de 26 M€ en 4 ans.

PONCTION SUR LA D.G.F. PAR RAPPORT AU NIVEAU REEL 2013



Ainsi, alors que la D.G.F. qui représente 18 % de nos recettes évoluait positivement jusqu'en 2013, avec une progression entre +700 K€ et +1,5 M€ par an, Perpignan doit désormais faire face à une baisse de 3,3 M€ par an.

La sévère diminution de la DGF et des variables d'ajustement seront néanmoins en partie compensées en 2016, d'une part par l'augmentation de la population, et d'autre part par l'évolution de la DSU et du FPIC, dont il est difficile d'estimer la valeur, les notifications officielles n'intervenant que courant avril au plus tôt.

✓ **Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,8 M€**

Depuis plusieurs années, la DCTP est variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. A ce titre, elle diminue régulièrement. Depuis 2009, les compensations versées au titre de la taxe foncière ont également été érigées en variable d'ajustement de la DGF avec une régression de leurs montants chaque année.

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense ainsi en partie les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

✓ **Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 4,5 M€**

L'Etat compense également les exonérations accordées notamment au bénéfice des adultes handicapés et des contribuables de plus de 65 ans aux revenus modestes. Ces compensations financières sont versées aux communes avec un décalage d'un an soit au cours de l'année qui suit l'octroi des exonérations fiscales.

En 2015, de nombreux contribuables ont perdu l'avantage fiscal qui leur était précédemment accordé alors même que leurs revenus n'avaient pas évolué. C'est le cas notamment de ceux qui bénéficiaient d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de leur revenu fiscal de référence (demi-part « veuves »). La commune a donc connu une amélioration sensible en 2015 de ses recettes directes de taxe d'habitation tandis que les compensations attendues de l'Etat en 2016 sont mécaniquement en baisse.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La loi de finances pour 2016 prévoit des dispositions ayant pour but d'atténuer les effets de la suppression de ces exonérations au bénéfice des contribuables concernés en reconduisant notamment cet avantage pour 2016 ainsi que par le biais d'un mécanisme de lissage (article 75 de la LFI) sur les années suivantes.

✓ **Autres organismes = 5 M€**

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage passera de 70 % à 55 %.

○ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 2,5 M€ (idem BP 2015)**

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

L'attractivité du territoire permet de dynamiser, notamment, les recettes fiscales (à taux communaux inchangés) et les recettes liées au secteur immobilier ce qui compense les pertes de dotation globale de fonctionnement imposées par le gouvernement.

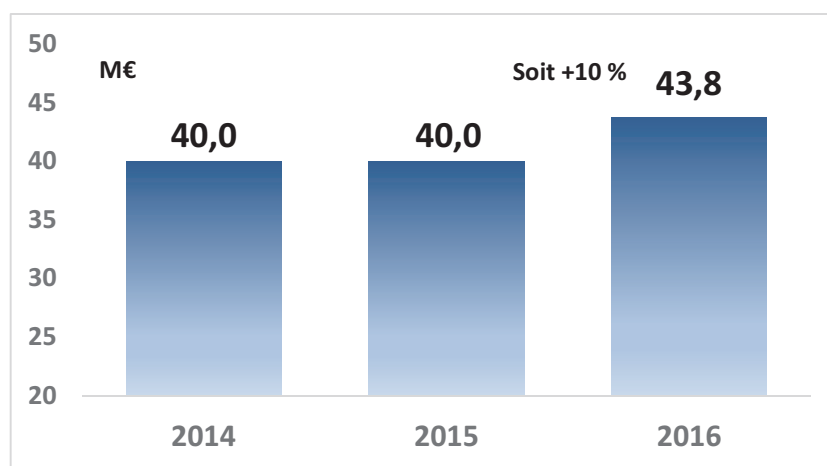
5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ Les dépenses d'équipement = 30,8 M€

A compter de 2016, une partie des dépenses d'équipement devient des opérations d'investissement sous mandat conformément à la convention de gestion sur les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté Urbaine.

Il faut donc agréger ces 2 postes pour mesurer l'évolution.



Globalement, les 43,8 M€ de dépenses d'équipement et d'opérations d'investissement sous mandat se répartissent comme suit :

- Equipement urbain 7,7 M€
- Patrimoine divers 7,1 M€
- Politique de l'habitat et du foncier 6,1 M€
- Cadre de vie propreté 4,2 M€
- Culture 3,9 M€
- Patrimoine historique 3,9 M€
- PNRU 3,4 M€
- Scolaire et petite enfance (hors PNRU) 2,7 M€
- Sport (hors PNRU) 1,7 M€
- Informatique 1,3 M€
- Logistique 0,9 M€
- Divers 0,7 M€
- Vidéo protection 0,2M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du plan climat énergie territorial dont Perpignan a été la 1^{ère} Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 4 février 2016.

Celui-ci décline l'engagement de Perpignan au regard des 5 finalités du développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce 5^e rapport illustre, notamment, les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat Énergie Territoriale qui a été adopté le 13 décembre 2012 et les pistes d'amélioration pour l'avenir. Il met également en exergue, les actions et projets menés au quotidien, dans le cadre de la politique de proximité, sociale ou encore le contrat de ville pour favoriser l'épanouissement de chacun et améliorer la cohésion sociale, la solidarité entre les personnes et entre les différents quartiers de la Ville.

Perpignan continue de montrer l'exemple et notre Ville a d'ailleurs reçu, en 2015 de nombreuses distinctions :

- **Elle a reçu le label européen Cap Cit'ergie en janvier 2015**, aux assises de l'énergie. Perpignan est la 1^{ère} Ville en Languedoc-Roussillon à obtenir cette reconnaissance européenne attestant de la qualité de sa politique Energie Climat.
- **Elle a remporté conjointement avec Perpignan Méditerranée, le label « Territoire à énergie positive » attribué par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable** à 200 territoires engagés dans des actions concrètes en faveur des économies d'énergie et de réduction des gaz à effets de serre (remise du prix en mai 2015 à Paris).
- **Elle a obtenu le label « énergie citoyenne »**, attribué en mai 2015 par un groupement d'entreprises, œuvrant toutes dans le domaine de l'énergie.
- Le 27 novembre 2015 : **Las Canals, s'est vu décerné le label « Ecojardin »** par l'association Plantes et Cité, qui est le centre technique national lié aux espaces verts. Pour mémoire, **le parc Sant-Vicens avait été labellisé en 2013.**
- Enfin, **Perpignan est également récompensée par le prix Départemental de l'aménagement urbain des espaces verts au concours départemental des « villes et villages fleuris ».**

Ces multiples distinctions confirment l'engagement constant de Perpignan sur ces thématiques et surtout récompensent les résultats concrets obtenus ces dernières années.

A titre d'information, sur les 196 actions prévues dans le Plan Climat, 150 sont engagées (dont 57 terminées), soit + de 76% du programme, la 3^e année !

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2016, la ville poursuivra la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial avec notamment :

➤ En matière d'urbanisme

- Le déroulé de la phase d'enquête publique de la révision du PLU a démarré en décembre 2015, avec l'objectif d'une approbation du nouveau PLU dans le courant du mois de septembre 2016.
- Le concessionnaire de la ZAC du futur éco-quartier Las Colobres poursuit à sa charge les études pré-opérationnelles. L'objectif est d'achever le dossier de réalisation et le programme des équipements publics d'ici la fin de l'année. De son côté, la Ville poursuit le pilotage du dossier de dérogation lié aux espèces protégées et a aussi en charge le dossier de DUP qui sera monté en 2016.

➤ En matière d'Habitat

- **Le PNRQAD du Quartier de la Gare entamera sa 4^e année de mise en œuvre.** La Ville continuera de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens).
- Sur le **Centre-Ville**, la 3^e OPAH-RU 2014-2019, validée par le conseil municipal de novembre 2013, entamera sa **3^e année**. Cette opération prévoit également des aides financières à la rénovation du bâti privé, un volet acquisition foncière pour la restructuration d'îlots et des travaux d'aménagement des espaces publics. La mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation est assurée par un bureau d'études externe.
- Sur le volet urbain du contrat de Ville :
 - ✓ la convention de financement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui couvrira la période 2015-2024, devrait être signée avant l'été, pour une mise en œuvre opérationnelle en suivant.
 - ✓ Sur le centre-Ville, les études urbaines/sûreté et sécurité ont été attribuées mi-décembre 2015 et vont permettre d'élaborer le projet global durant les 6 prochains mois, en lien avec la révision du secteur sauvegardé.
 - ✓ Parallèlement, Perpignan a été retenue dans le cadre d'un appel à projet « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ». Le projet proposé par Perpignan, concerne le quartier Saint-Jacques et vise notamment la réalisation d'un habitat très performant et autonome en énergie. Dans ce cadre, Perpignan a obtenu 150 000 € de l'Etat pour mener les études de faisabilité en 2016. Selon les résultats, la Ville pourrait ensuite obtenir 3 à 4 M€ pour des actions opérationnelles qui doivent démarrer dès 2017.
- Enfin, la Ville a fait l'acquisition d'une caméra thermique pour sensibiliser les perpignanais aux déperditions d'énergie dans leur logement. Une première action intitulée « **les Nuits de la thermographie** » a été organisée en janvier 2016, deux autres seront réalisées avant le printemps et l'opération sera renouvelée dès l'hiver 2016/2017.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public

- En 2016, la Communauté urbaine va lancer les études techniques qui viendront alimenter le diagnostic du PDU2. A noter, les élus de Perpignan Méditerranée ont arbitré l'intégration du PDU au PLU intercommunal, soit la réalisation d'un PLUi-D valant PDU.
- **La Ville va poursuivre les grands travaux de voirie** avec notamment :
 - ✓ l'aménagement des rues Grande des Fabriques, des Abreuvoirs, de l'Incendie et rue Manuel,
 - ✓ les voies aux abords du Conservatoire de Musique,
 - ✓ la place Desprès avec les rues Main de Fer, Poids des Farines,
 - ✓ la poursuite de l'aménagement du quai Vauban, face aux Galeries LAFAYETTE.
- Elle va créer une voie verte reliant le chemin de la Passio-Vella à l'avenue P. Alduy, à travers l'Université (estimation 280 000 €) et une Zone 30 sur le secteur Est dans le quartier Las Cobas. Par ailleurs, le stationnement réglementé de moyenne et longue durée de la 1^{ère} couronne sera étendu (palais des Rois de Majorque, le long des remparts) et réalisation de parcs vélos sécurisés. Dans le cadre de l'AMI Ville durable, les études techniques vont être également réalisées en 2016 pour créer une liaison cyclable entre l'université actuelle et la future université en centre-ville.
- Enfin, la Ville continuera la mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics.

➤ En matière d'espaces verts et de trame verte urbaine

- **Les études concernant les aménagements des Berges de la Têt** vont se poursuivre sur 2016. Parallèlement, les travaux des réseaux seront lancés au 4^e trimestre 2016 par la Communauté Urbaine. La Ville poursuivra les aménagements dès le mois de janvier 2017, par l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la section urbaine qui s'étend du pont Joffre au pont SNCF.
- **La rénovation du square Bir-Hakeim, principal parc historique de la Ville a démarré début 2016**, par l'abattage des arbres dangereux. A l'automne 2016, la ville va engager un renouvellement de la strate arborée par la plantation d'environ 130 arbres. Les travaux se poursuivront en 2017 par la requalification des entrées du square, la recomposition de la strate arbustive et la redéfinition des cheminements piétonniers.
- La Ville met en place progressivement la **gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts avec alerte radio**. En 2014, une première phase a été déployée sur les axes routiers qui longent la Têt. **En 2016**, 3 nouveaux réseaux seront installés sur le parc Maillol, le parc Sant Vicens et le Moulin à Vent (30 relais radio seront posés qui permettront de gérer 243 programmeurs d'arrosage).
- Parallèlement, la Direction des sports va mettre en place une centralisation de l'arrosage des terrains engazonnés avec programmation afin de réduire les consommations d'eau (meilleur contrôle de l'arrosage, détection des fuites...)

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Concernant le patrimoine communal

- **En 2016**, la Ville traitera plusieurs projets de rénovation dont **la rénovation thermique de l'école Victor Hugo** (Basculer le chauffage du tout électrique sur une solution plus économe, remplacement d'éclairages par de l'éclairage Led).
Coût estimé des travaux : 250 000 € HT
- Autre gros projet démarrant en 2016, **l'extension et la restructuration complète du Groupe scolaire J-J. Rousseau** (maternelle et élémentaire), avec un volet énergétique important. Démarrage des travaux de démolition en avril 2016, puis construction à partir de juillet, pour une durée estimée de 36 mois.
- Par ailleurs la Ville, va poursuivre le développement d'un **système intelligent de suivi de la performance énergétique, des fluides et de la qualité de l'air des bâtiments** (monitoring), testé sur 2 bâtiments en 2014/2015. Dans le cadre des financements obtenus sur l'appel à projet TEPCV, une dizaine de bâtiments supplémentaires seront équipés en 2016, dont le parc des sports et l'hôtel de Ville.
- Enfin, un éclairage Led va être mis en place sur la Halle Marcel Cerdan et la salle d'escalade du parc des sports, ainsi que dans les salles du Gymnase Alsina.

➤ Autres actions

- Dans le cadre de la politique de gestion durable de la flotte de véhicules, la Ville va faire l'acquisition de 5 véhicules électriques pour équiper les Mairies de quartier. Parallèlement 5 bornes de recharges seront installées en 2016, une par mairie de quartier.
- L'aménagement d'une passerelle piétonne franchissant la Basse va être réalisé.
- Perpignan va poursuivre la **dématérialisation** des procédures et le développement de **l'e-administration** (déploiement du parapheur électronique, dématérialisation du budget, rationalisation des impressions...) et poursuivre la dématérialisation des échanges entre toutes les villes de la Communauté urbaine.
- Le déploiement des **Tableaux Blancs Interactifs** se poursuivra également (80 % des écoles équipées à ce jour).
- Le 1^{er} appel à projet du nouveau contrat de ville sera attribué en 2016. Cet appel à projet est ouvert aux associations, institutions, aux écoles qui sont invitées à proposer des actions. Les projets sélectionnés par le comité de pilotage seront financés dans le cadre du contrat de ville.
- Enfin, la Ville reconduit la **démarche de labellisation européenne** « Cit'ergie » et va d'ailleurs candidater en juin 2016, au second niveau du label, « label Cit'ergie ». Perpignan sera alors la première collectivité de la nouvelle grande Région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées à être labellisée.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2016, les principales opérations d'investissement sont :

Investir le cœur de Ville, cœur

CAMPUS MAILLY



Calendrier :

- Fouilles/démolitions réalisées
- Pose première pierre : 11 avril 2016
- Fin des travaux : été 2017
- Mise en service : septembre 2017
- 550 étudiants

Coût des travaux : 9,9 M€ TTC

> **Partenariats financiers obtenus :**

- PMCU 1,5 M€
- Conseil Régional 1,0 M€

> **Partenariats financiers sollicités :**

- ANRU 1,0 M€
- Conseil Départemental 1,0 M€
- Drac 0,8 M€

ÉLEVATION NORD EST | ÉCHELLE 1:400

MUSÉE D'ART HYACINTHE RIGAUD



Calendrier :

- Fin des travaux : juin 2017

Coût des travaux : 10 M€ TTC

> **Partenariats financiers sollicités :**

- Europe/Feder 2,0 M€

> **Partenariats financiers obtenus :**

- Etat/Drac 1,30 M€
- Conseil Régional 1,20 M€
- PMCU 1,14 M€

Mise en valeur du Patrimoine Historique

EGLISE ST MATTHIEU



Calendrier :

- Début : mars 2014
- Fin : novembre 2016

Coût prévisionnel : 1,25 M€ TTC

> **Partenariats financiers obtenus :**

- Etat/Drac 0,365 M€

Le chœur

avant

après

Chapelle du Bon Pasteur

avant

après

5- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mise en valeur du Patrimoine Historique

EGLISE ST JACQUES



avant

après

Le Chœur



avant

après

Tableau de la chapelle Piéta

Calendrier :


- Début : janvier 2013
- Fin : juillet 2015

Coût : 1,83 M€ TTC

➤ **Partenariats financiers obtenus :**

- Etat/Drac 0,698 M€
- Conseil Régional 0,77 M€

EGLISE DES GRANDS CARMES, réfection des sols




Calendrier :

- Début : mi-avril 2016
- Fin : mi-août 2016

Coût prévisionnel : 0,545 M€ TTC

CAMPO SANTO, aménagement cour arrière




avant

Calendrier :

- Début : octobre 2016
- Fin : janvier 2017

Coût prévisionnel : 0,409 M€ TTC

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE




Calendrier :

- Début : avril 2016
- Fin : fin juillet 2016

Coût prévisionnel : 0,742 M€ TTC

PERPIGNAN 3D, visite virtuelle



Calendrier :

- Début : janvier 2015
- Fin : juillet 2016

Coût : 0,240 M€ TTC

➤ **Partenariats financiers obtenus :**

- PMCU 0,06 M€
- Conseil Régional 0,06 M€

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les équipements structurants

LES BERGES DE LA TET



Calendrier des travaux :

- Début : octobre 2016
- Fin : décembre 2017

Coût : 5,5 K€ TTC

LE SQUARE BIR HAKEIM



Calendrier des travaux :

- Début : octobre 2016
- Fin : avril 2017

Coût : 833 K€ TTC

PARC DES SPORTS : SKATE PARK



Calendrier des travaux :

- Début : avril 2016
- Fin : juillet 2016

Coût : 681 K€ TTC

➤ **Partenariat financier sollicité :**

- Région 99,7 K€

➤ **Partenariats financiers obtenus :**

- Réserve Parlementaire 12,0 K€
- PMCU 99,7 K€

Les équipements de quartiers

GRUPE SCOLAIRE J-J. ROUSSEAU



Calendrier des travaux :

- Début : juillet 2016
- Fin : mars 2017

Coût prévisionnel : 5,5 M€ TTC

après

avant

avant

Vue sur la cour 1 de l'école primaire

après

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

○ Emprunts et dettes assimilées = 34 M€

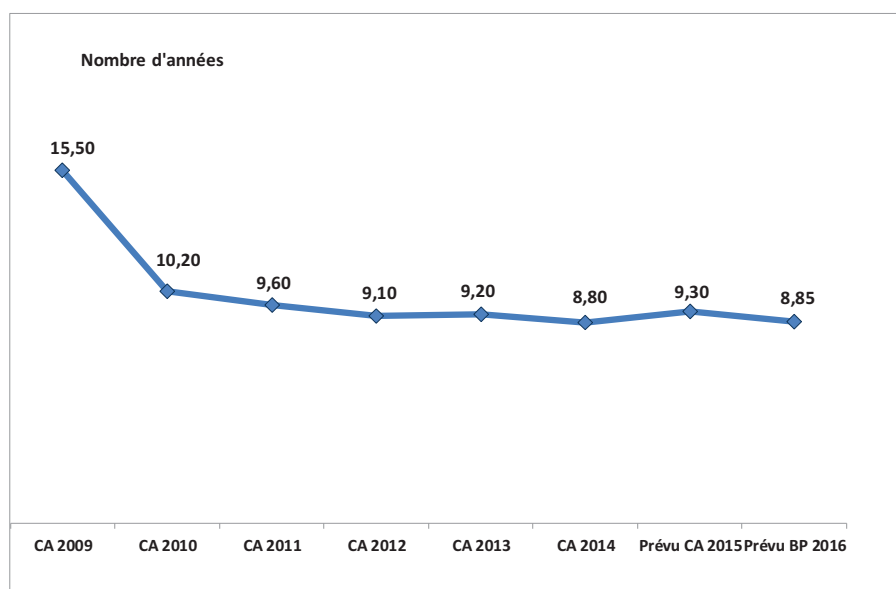
✓ Remboursement du capital de la dette : 19 M€

Le délai moyen de remboursement du stock de dette

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette passe sous la barre des 9 ans, ce qui place Perpignan dans une zone de maîtrise de la dette.

En effet, les analystes financiers considèrent le poids de la dette trop lourd lorsque le ratio est au-delà de 16 ans.

La zone de risque médiane se situant entre 12 et 16 ans.



✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 4,1 M€ (5,7 M€ au BP 2015)**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- PMCA : 1,0 M€
- Conseil Régional : 1,2 M€
- L'Etat (DRAC, FIPD) = 1,9 M€

✓ **1383 – Autres subventions investissement non transférables = 170 K€**

- Conseil Général : 0,17 M€ (cumul des annuités des projets structurants votés par le passé)

○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 28,75 M€ (33,5 M€ au BP 2015)**

✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 13,75 M€**

✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

Même montant inscrit en dépense pour pouvoir éventuellement refinancer une dette renégociée.

○ **Autofinancement brut = 26,5 M€**

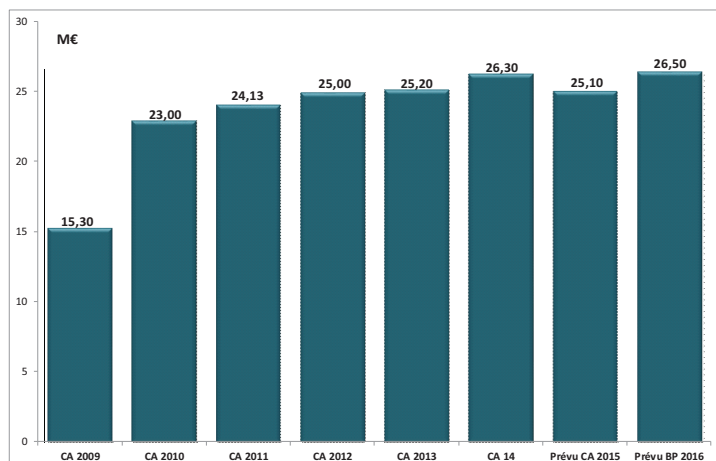
C'est la somme du virement de la section de fonctionnement (16,964 M€) et des amortissements (9,536 M€).

Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté depuis 7 ans puisqu'il était de 12,3 M€ au BP 2009 et de 19,04 M€ au BP 2010.

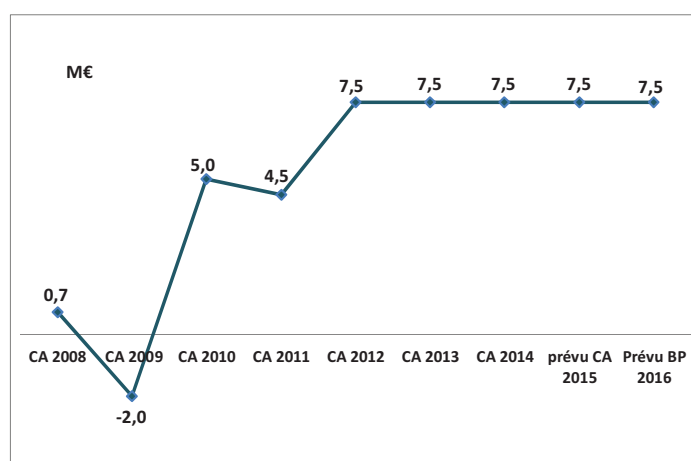
Une fois le capital de la dette remboursé, l'autofinancement net (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancée.

6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

AUTOFINANCEMENT BRUT



AUTOFINANCEMENT NET



(Source : Comptes Administratifs)

En 2016, l'autofinancement net est maintenu au même niveau pour la 5^e année consécutive, ce qui démontre la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement.

○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 21 M€

✓ **FCTVA = 5,1 M€**

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2016 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2015.

✓ **Taxe d'aménagement = 0,5 M€**

✓ **Excédents de fonctionnement capitalisés = 15,4 M€**

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 0,7 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 859 M€ comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

7 - CONCLUSION

Malgré le contexte économique difficile, qui contraint le Gouvernement à ponctionner depuis 3 ans de façon inédite et brutale la Dotation Globale de Fonctionnement pour toutes les collectivités, ce qui se traduit pour la Ville par une perte cumulée de 26 M€ en 4 ans, Perpignan a fait un choix politique courageux et volontariste, contraire à celui de nombreuses collectivités qui augmentent les impôts ou réduisent l'investissement.

A Perpignan :

- ✓ **Les taux de fiscalité sont bloqués pour la 5^e année consécutive,**
- ✓ **Un plan d'économie et de maîtrise de la masse salariale permet de dégager un autofinancement net qui n'a jamais été aussi élevé (7,5 M€),**
- ✓ **Le niveau de dépenses d'équipement est maintenu, toujours supérieur à 40 M€ pour continuer à développer l'attractivité de notre ville et la qualité de vie de ses habitants,**
- ✓ **La sécurité, la propreté et la proximité en général se voient doter de moyens supplémentaires pour répondre à l'exigence de la population.**

Nous poursuivrons cet axe politique dans les années qui viennent. C'est l'ambition que nous avons pour Perpignan, pour son attractivité et son rayonnement et pour la qualité de vie des Perpignanais.

Le 1^{er} Adjoint



Romain GRAU

Le Maire



Jean-Marc PUJOL

8 - DELIBERATIONS

=====

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) - EXERCICE 2015 - EXAMEN ET VOTE

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2016.

Le budget primitif 2016 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2016 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 473 173,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	92 825 731,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 964 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 535 757,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 646 500,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	304 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	7 450 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 561 339,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 800 000,00

RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 963 058,83
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 490 101,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	24 011 382,17
73	IMPOTS ET TAXES	106 756 740,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 946 652,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 475 449,00
76	PRODUITS FINANCIERS	5 801,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 816,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 800 000,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	23 174 925,15
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 550 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 441 288,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 582,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	34 040 634,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 395 128,12
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 108 775,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 198 180,69
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 084 683,55
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 700,00
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 136 103,25
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	13 000 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	138 300 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 964 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 105 613,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 535 757,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 550 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 799 614,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 396 150,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 957 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 100,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 100,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 100,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	298 382,50
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	434 480,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	119 600,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 136 103,00
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	13 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	138 300 000,00

II - BUDGET ANNEXE IMMEUBLES COMMERCIAUX

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 420,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155 880,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 600,00
66	CHARGES FINANCIERES	20 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	400 000,00

8 - DELIBERATIONS

RECETTES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	267 614,33
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	132 085,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	400 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	352 300,00

RECETTES		
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	78 660,15
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	155 880,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	159,85
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	352 300,00

III - BUDGET ANNEXE PNRQAD

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	320 472,02
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 380 660,98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	361 792,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 173 508,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	11 515 310,00

RECETTES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 871 128,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 644 182,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	11 515 310,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	71 178,07
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 753,93
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 091 618,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 545 300,00

8 - DELIBERATIONS

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	361 792,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 173 508,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 545 300,00

IV - BUDGET ANNEXE PRI ST MATTHIEU

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	201 619,78
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 420,22
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 177 860,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 439 000,00

RECETTES

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	990,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	750 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	678 010,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 439 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	522 866,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	631 604,97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 689,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 193 400,00

RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 177 860,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 193 400,00

8 - DELIBERATIONS

V - BUDGET ANNEXE ZAC DU FOULON

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 382 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	47 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	47 050,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 045 650,00

RECETTES

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 429 800,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	47 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 568 650,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 045 650,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	807 555,75
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 429 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 100 044,25
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 337 400,00

RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 568 850,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	768 550,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 337 400,00

L'« activité commerciale » à l'origine de la création ayant pris fin, le budget annexe des Abattoirs est supprimé à partir de l'exercice 2016 et les résultats de 2015 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2016.

BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF		
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	330 100 000,00	330 100 000,00
IMMEUBLES COMMERCIAUX	752 300,00	752 300,00
PNRQAD	20 060 610,00	20 060 610,00
PRI ST MATTHIEU	2 632 400,00	2 632 400,00
ZAC DU FOULON	11 383 050,00	11 383 050,00
TOTAL	364 928 360,00	364 928 360,00

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2016,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) - EXERCICE 2016 - EMPRUNT GLOBALISE

Vous venez de voter le budget primitif 2016 de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 49,7M€ dont pour le budget principal 13,7M€ d'emprunts nouveaux, 20,2M€ de reports et 15M€ pour d'éventuels réaménagements et 0,8M€ d'emprunts pour les budgets annexes. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 49,7M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 49,7M€ et de signer les contrats à intervenir,

2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

1 C- BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2016 - FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2016 s'élève à 82 303 606 € et sera atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2016 de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation.....	18.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	27.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	41.85 %

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

Le Maire